

Sujet : [INTERNET] Enquete publique du 20 janvier au 21 fevrier 2020 concernanat d'un projet éolien sur la commune de BERNAY SAINT MARTIN

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 31/01/2020 15:57

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame Marie Antoinette GARCIA Commissaire Enquêtrice,

Selon le texte de l'arrêté préfectoral du 19/12/2019 concernant le sujet rappelé en objet, vous trouverez ci après mes observations.

En préambule, je m'interroge d'abord sur les 3 points ci-après:

1- la validité de votre désignation par le TA de Poitiers dont le dossier n°E19000 237/86 renouvelé en date du 12/12/2019 soit après 14 ans me paraît non conforme aux textes en vigueur (a cette époque en 1986 Madame, vous n'etiez probablement pas commissaire enquêtrice ?)

2- Pourquoi le TA de Poitiers n'a t'il pas établi une nouvelle décision ?

3- Sur le fond quant à votre désignation, je m'interroge aussi sur votre acception d'une mission aussi délicate a bien des égards, alors que vous avez occupé la fonction d'attachée principale de préfecture récemment, pour un projet dont l'autorité organisatrice de l'enquête publique aujourd'hui, est le Prefet de Charente Maritime qui, d'une certaine manière fut votre employeur !

- Vos fonctions en qualite d'attachée principale vous les avez occupé dans une zone géographique proche du projet

- A cet egard avez-vous signé au TA de Poitiers, une déclaration sur l'honneur indiquant que vous n'aviez aucun intérêt dans le projet là où il se situe ?

- Si vous appartenez en qualité de commissaire enquêtrice a la CNCE, (Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs) alors vous devez connaître et appliquer les règles du guide d'éthique et de déontologie dans l'exercice de votre mission publique temporaire au service de l'Etat !

Enfin, j'aimerais savoir s'il vous plait,

- Si vous considérez que le projet du rajout de 2 éoliennes dans la commune participant à une meilleure qualité d'une vie détruite pour les habitants depuis les installations précédentes,

- Si le projet relève dans le code de l'environnement, d'une ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement) ?

- Si la concertation avec le public a été faite en amont de l'enquête publique et si oui, où se trouve le bilan de la dite concertation ?

- Si comme le demontre les diverses études de dangers la rupture des pales est de l'ordre de 40% sur l'ensemble des eoliennes installées en France, et avez vous l'information de la distance de chute de la pale cassée par rapport au mat ? Veuillez produire les différents calculs ...

- Avez la connaissance de la dangerosité dans l'atmosphère de l'Hexafluorure de sodium remplissant l'enceinte du moteur en tête de mat ?

Vous comprendrez alors mon opposition au projet.. "L'excès nuit..."!

Selon mon analyse Madame Marie Antoinette Garcia commissaire enquêtrice, vous n'avez pas la légitimité pour conduire cette enquête publique.

Merci de votre attention.

Respectueuses Salutations

-

Sujet : [INTERNET] Projet parc éolien des Groies de Parancay

De : christiane feuilly <christiane.feuilly@sfr.fr>

Date : 31/01/2020 19:07

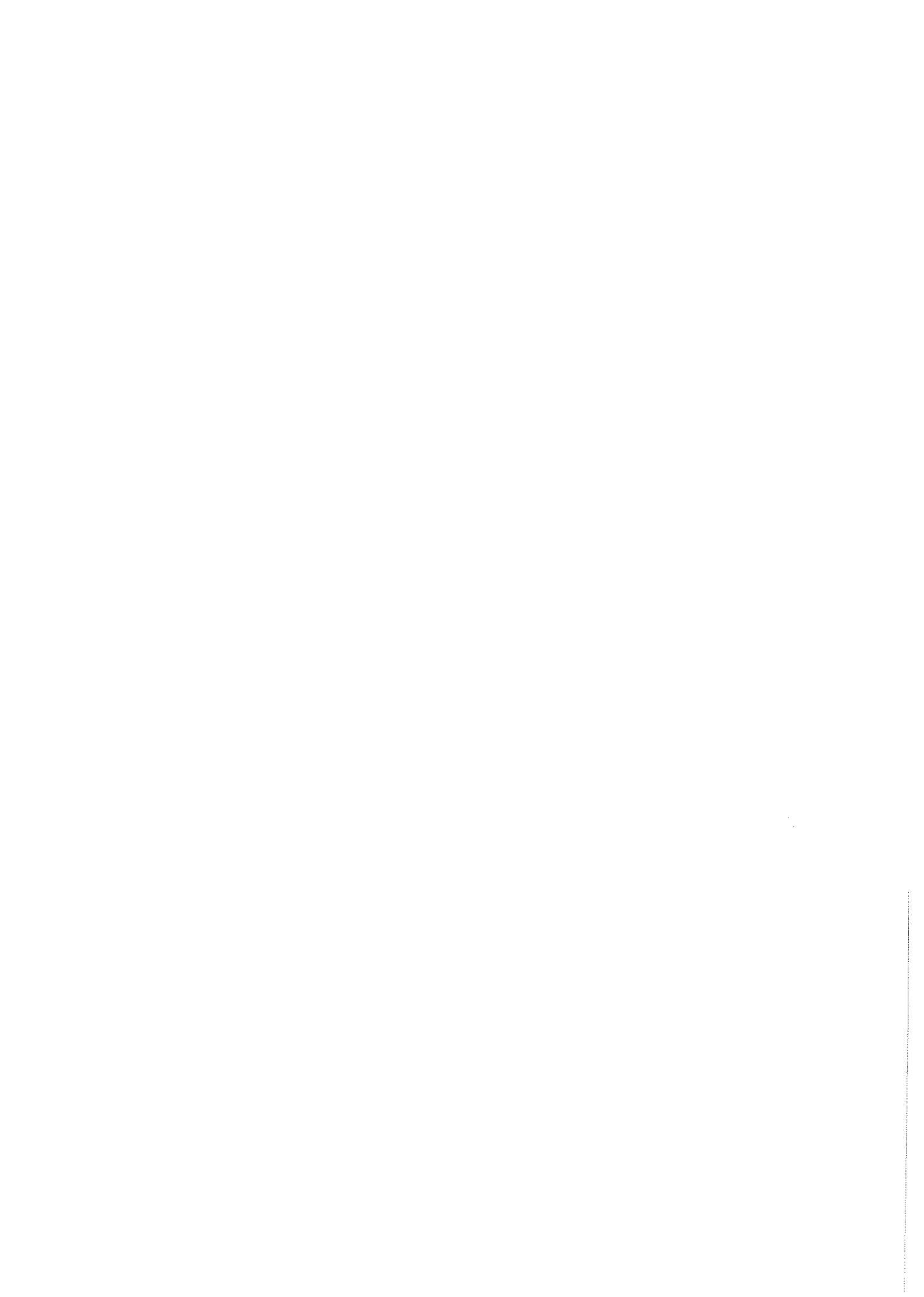
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Contre ce énième projet, les éoliennes apportent plus de nuisances que de bénéfices en matière énergétique . Les bénéfices ne sont que pour les Promoteurs qui s'enrichissent . Regardons l'exemple de l'Allemagne , voulons-nous que la FRANCE en fasse autant ?? Arrêtons de tout casser, la biodiversité, la faune, la flore, nos paysages classés etc...

christiane Feuilly-Garrigue-Guyonnaud

christiane.feuilly@sfr.fr

0635455511



Sujet : [INTERNET] pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

De : BRISEVENT <brisevent74@gmail.com>

Date : 01/02/2020 09:14

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver en pièces jointes nos observations concernant le parc éoliens des Groies sur la commune de Bernay Saint Martin et un article concernant les nuisances sanitaires à Nozay en Loire Atlantique.

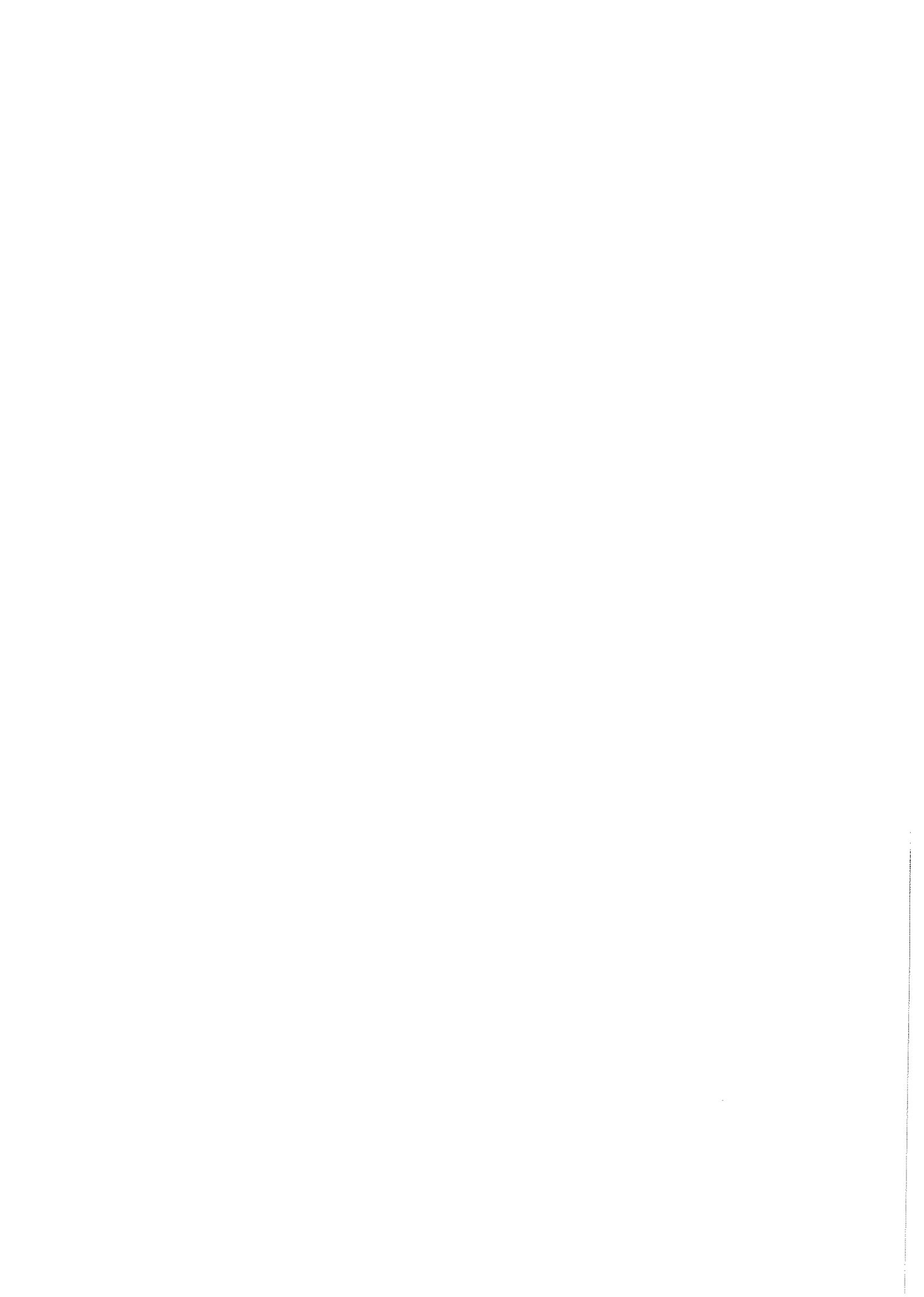
Cordialement

Marcel Puygrenier

Président de Brisevent

— Pièces jointes : —

Observations Association Brisevent, projet éolien ,Bernay Saint Martin.pdf	30 octets
Eoliennes NOZAY L'éclaireur.pdf	30 octets



Association Brisevent
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond
♦ N° W163001154 Juillet 2015

Le 1 février 2020

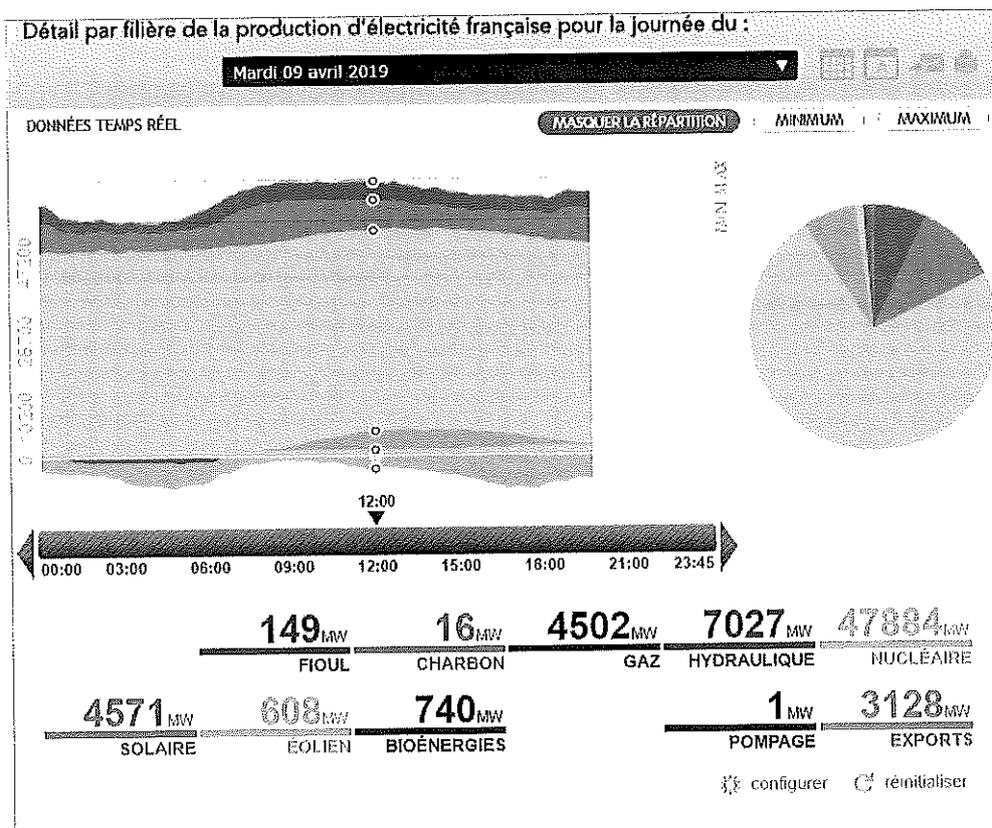
Madame Marie Antoinette GARCIA
Commissaire Enquêteur
Mairie, 46 Grand Rue
17300 Bernay Saint Martin

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Enquête publique « FERME ÉOLIENNE DES GROIES DE PARANCAY »

Madame le Commissaire enquêteur,

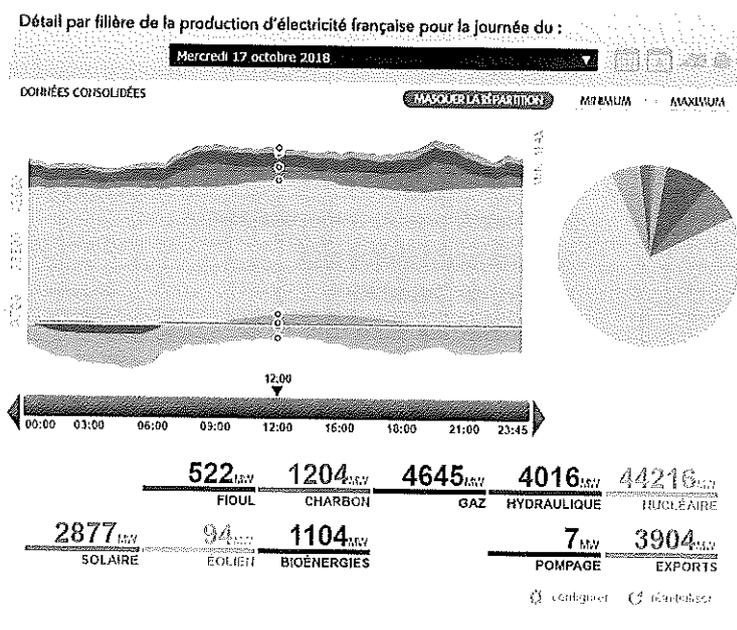
Nous vous prions de prendre en compte nos observations qui sont défavorables au projet éolien de la société VOLKSWIND sur les communes de Bernay Saint Martin pour les raisons suivantes :
- manque d'informations sur l'éolien. Les éoliennes sont-elles capables de satisfaire les besoins en électricité des consommateurs de notre pays. Observons la production en temps réel de l'éolien :



Source du graphique précédent : <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique>

Le 9 avril à 12 h, la production d'électricité éolienne est de 608 MW, à la même heure la consommation pour la France était de 62 368 MW, donc l'éolien n'assurait que 0,97 % des besoins.

La vérité c'est que les conditions de vent ne permettent pas de produire l'électricité dont notre pays a besoin.



Sur le relevé ci-dessus, le 17 octobre 2018 à 12 h, la production éolienne n'était que de 94 MW, ce qui correspond à un facteur de charge de 0,6 %, ce qui prouve que les éoliennes sont particulièrement inutiles pour produire de l'électricité.

Il en résulte un surcoût important pour le consommateur qui doit financer les subventions à l'industrie éolienne, les centrales électriques qui fonctionnent quand le vent ou le soleil sont insuffisants et la construction de nouvelles lignes électriques dimensionnées pour transporter l'électricité produite par les centrales éoliennes. Ces dernières ne seront utilisées à pleine capacité que lors des pics de production que quelques jours par an. Il en résulte un coût faramineux pour le consommateur.

Ces surcoûts payés par le consommateur d'électricité, de carburant, de gaz et de fioul domestique ne sont pas portés à la connaissance du public.

Source : <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique>

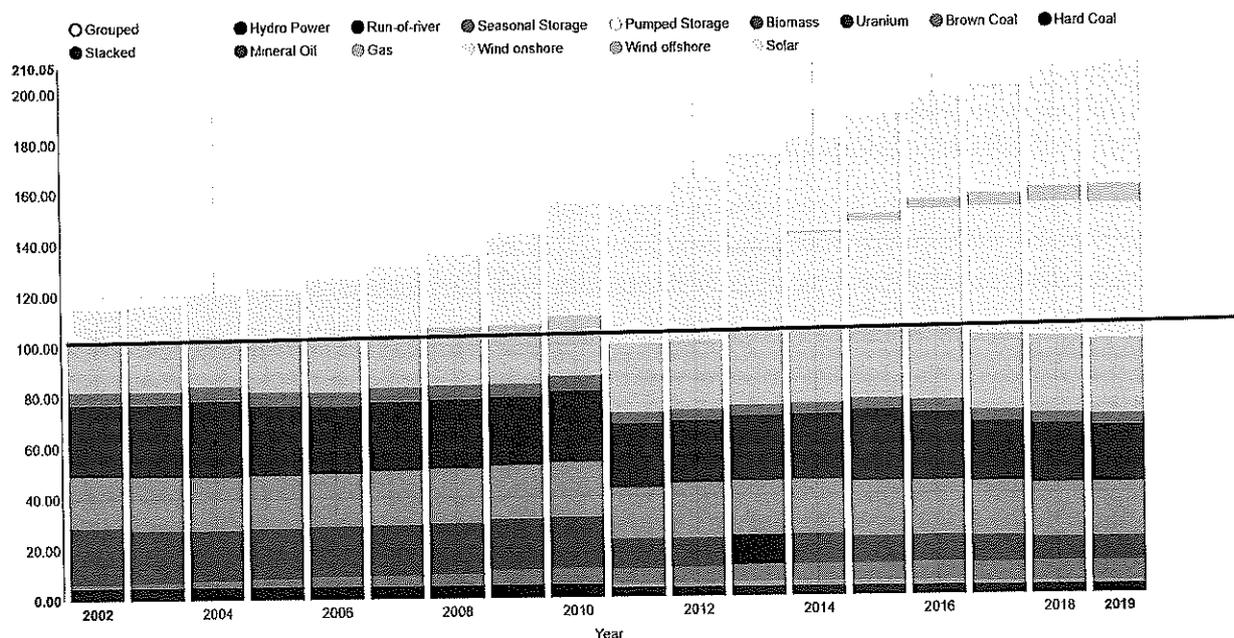
Ci-dessous, un relevé de la production électrique en Allemagne (en anglais) :

Source : <https://www.energy-charts.de/power.htm?source=all-sources&year=2019&week=4>

On peut observer que la production éolienne (wind) a varié de 665 MW le 2 janvier 2019 à 23 h à 30 304 MW le 27 janvier à 4 h. La capacité de production installée est de 59 710 MW dans ce pays.

L'installation massive d'éoliennes n'a pas permis de réduire les capacités pilotables de production installées qui est de l'ordre de 100 000 MW (il s'agit de l'hydraulique, de la biomasse, du nucléaire, de la lignite, du charbon, du fuel et du gaz) Voir la capture d'écran ci-dessous : (en anglais)

https://www.energy-charts.de/power_inst.htm

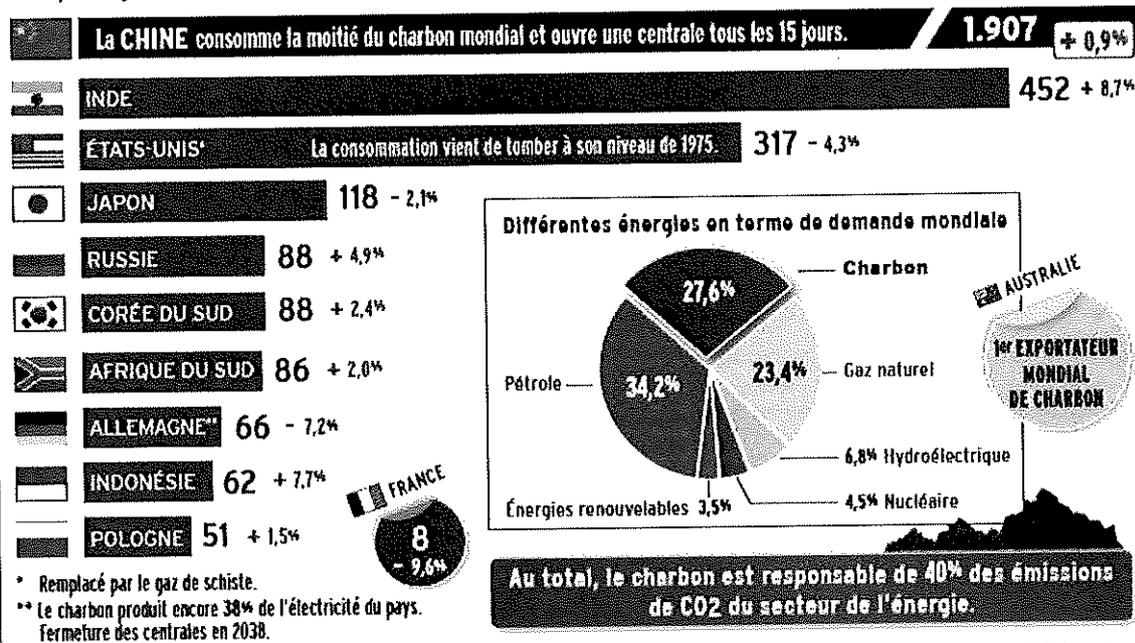


Datasource: AGEE, BMWi, Bundesnetzagentur
Last update: 13 Jan 2020 12:00

Sur le graphique ci-dessus, on peut constater que la capacité installée en Allemagne en centrales éoliennes et solaires n'ont pas permis de diminuer la capacité installée en centrales pilotables : hydraulique, biomasse, nucléaire, lignite, charbon, fuel et gaz.

Le monde encore très dépendant du charbon

Les plus gros consommateurs de charbon (en millions de tonnes équivalent pétrole et variation par rapport à 2017)



Sources : LaCroix - Agence internationale de l'énergie (AIE)

INFOGRAPHIE CL

Le graphique ci-dessus, (Source Charente Libre du 1 février 2020), nous montre qu'il n'y a pas de réduction de la consommation de charbon au niveau mondial. En fait, les états ne mettent pas en application leurs engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre. Il en résulte que la politique européenne en ce domaine n'aura aucun effet.

Le plan de programmation de l'énergie voulu par le gouvernement français, c'est-à-dire le triplement de l'éolien, la multiplication par 5 de la surface de panneaux photovoltaïques avec la fermeture de 14 réacteurs nucléaires n'est pas crédible. Des éclaircissements manquent à ce sujet.

- les éoliennes détruisent les paysages, ce sont de véritables zones industrielles qui sont imposées aux riverains. Cette implantation s'accompagne de la baisse de la valeur de l'immobilier, voire de l'impossibilité de vendre comme on peut le constater sur la commune de Saulgond en Charente

- Le projet « FERME ÉOLIENNE DES GROIES DE PARANCAY » s'il se réalise participerait à la destruction de chauves-souris dont certaines espèces sont menacées de disparition ainsi que des oiseaux, voir ci-dessous, les conclusions de l'étude du dossier : (encadré en rouge)

L'analyse des sensibilités fait référence à un niveau fort pour le Busard cendré, le Goéland argenté, le Goéland leucophée et le Milan noir. Un niveau de sensibilité modéré est attribué à la Bondrée apivore, au Busard Saint-Martin, à la Buse variable, au Cygne tuberculé, au Faucon crécelle, au Faucon hobereau, à la Mouette rieuse et à l'Édicnème criard. Les rapaces sont particulièrement touchés par le risque de collision étant donné qu'ils chassent régulièrement à hauteur des pales des éoliennes. Ce constat est retranscrit à l'échelle de l'aire d'étude immédiate puisque plusieurs contacts ont été recensés entre 30 et 150 mètres d'altitude. Plusieurs autres espèces patrimoniales présentent une sensibilité faible : l'Alouette lulu, l'Effraie des clochers, le Gobemouche noir, le Grand Cormoran, l'Oie cendrée, le Pluvier doré et le Vanneau huppé.

- les prétendues mesures de bridage pour éviter que les riverains soient incommodés par le bruit ne sont pas efficaces. Les riverains du village de Beaupuy (commune de Lesterps) ont mesuré devant leur domicile une valeur de 70 dB lorsque les éoliennes (situées à 500 m) tournent et que le vent est à l'Ouest.

- les éoliennes portent atteinte à la santé humaine. Qui peut accepter de voir sa maison dévalorisée sans qu'il y ait des conséquences sur sa santé : stress, problèmes cardiaques, impression d'être sacrifié sur l'autel de l'argent facile (pour les propriétaires fonciers et les communautés de communes, les grands gagnants de la manne financière. Voir l'étude sur l'effet des infrasons en pièce-jointe.

- les parcs éoliens sont dangereux pour les éleveurs et leurs animaux : Yann Joly, un éleveur du Nord de la France a dû liquider son élevage de vaches laitières. Des problèmes similaires existent en Loire Atlantique à Nozay. (Voir pièce-jointe)

- la richesse du département de la Charente-Maritime, c'est une forte présence du tourisme qui a une valeur économique importante. Personne ne veut prendre ses vacances au milieu d'éoliennes.

- Il y a trop d'éoliennes installées ou en projet dans cette région, ce qui entraîne un effet de saturation certain.

- il y a également un patrimoine bâti remarquable qu'il est impératif de préserver contre ces installations.

- les éoliennes sont situées trop près des habitations qui subiraient des nuisances sonores, rien dans les propositions faites ne les protège.

- le provisionnement pour le démantèlement des machines n'est pas suffisant. Le coût réel de celui-ci est de très loin supérieur aux provisions : plus de 400 000 € au lieu de 50 000 €. Voir devis en pièce-jointe.

- il ne fait aucun doute qu'une éolienne, c'est un énorme moteur électrique avec des pâles qui balayent l'atmosphère. Il y a en conséquence une production d'ombres portées, de bruit, d'infrasons, de pollution visuelle et lumineuse.

- en conséquence, nous vous demandons, Madame le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre haute considération.

Pour Brisevent
Marcel Puygrenier
Président

Une femme périt dans un incendie

Page 6

L'Eclaireur

Châteaubriant et sa région

ISSN 1160-4077

M 9922 - -1,50€

24, Grande Rue • BP 57 • 44142 Châteaubriant Cedex • Téléphone : 02 40 81 03 18 • Fax 02 40 81 25 08

eclaireur-chateaubriant@publilibdos.fr
actu.fr/l-eclaireur-de-chateaubriant

Vendredi 22 février 2019 - N° 3601 - 1,50€



CHÈQUES POCES INSÉRÉS

LES JOURNÉES VOLCANIQUES

Jusqu'au 15 mars 2019

JUSQU'À 20% DE REMISE

Voir page 6

BOURGUILLEAU FRERES
16, place St Nicolas (place de l'église) - CHATEAUBRIANT
02 40 28 14 23 - www.cheminee-travaux-chateaubriant.fr

Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

Des éoliennes tueuses ?



Châteaubriant

Page 8

Food truck : les restaurateurs n'en veulent pas !



Châteaubriant

Page 9

Un nouvel aménagement contre les inondations

Coupe de France

Page 33

Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit

INSTITUTION ST-JOSEPH

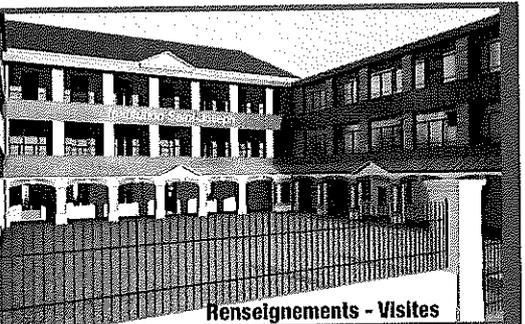
PORTES OUVERTES

COLLÈGE

SAMEDI 2 MARS 2019 de 10h à 16h

Toute la communauté éducative vous accueille

20, Boulevard Victor Hugo - CHATEAUBRIANT - Tél. 02 40 28 15 25 www.stjo-chateaubriant.fr



Renseignements - Visites

TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 !

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais difficiles à relier scientifiquement parlant.

Les humains touchés aussi

En mai 2016, *L'Éclair* avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectuaient moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relaient

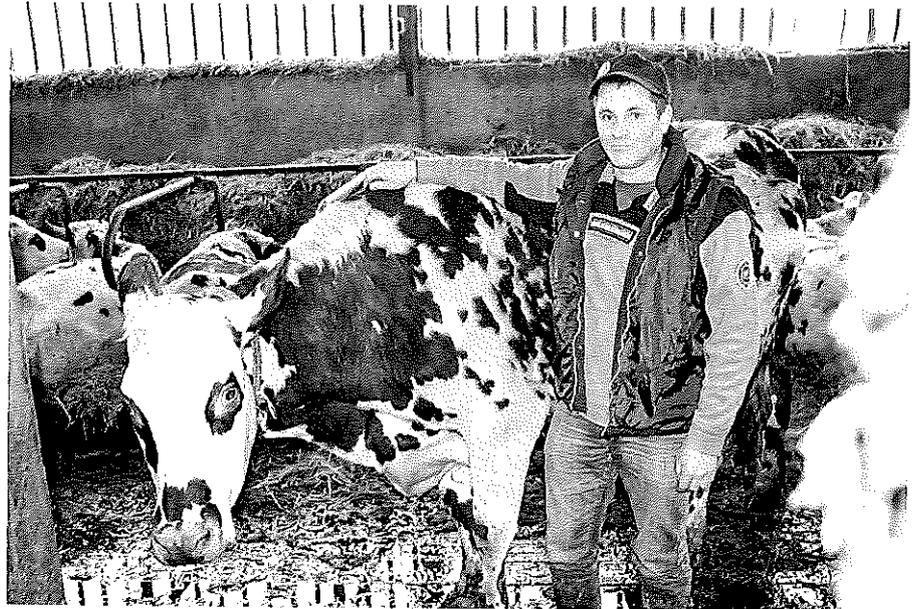
les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éoliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didier Potiron.

« Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuis 2016, j'ai même



Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort. « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux.

fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles... » Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort ressenti sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquent : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 ! », indique Didier Potiron.

Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éolien !

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes raisons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

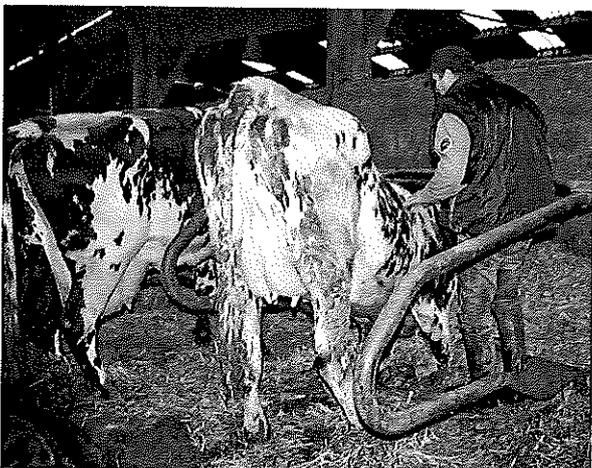
compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne Didier Potiron.

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus poussée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril...

Cécile Rossin



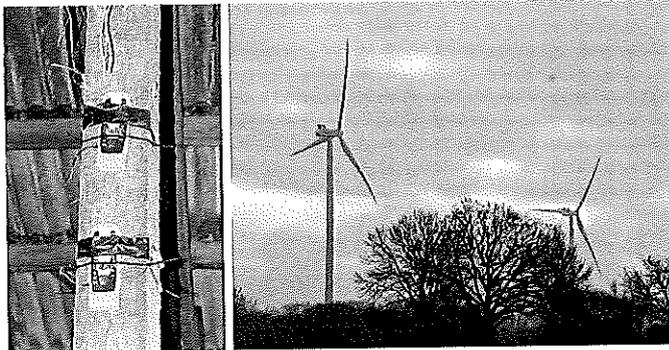
À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de quitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées ».

en région de Nozay ?

En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Potiron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

À partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'est-à-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-



À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éolien ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pliquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit l'éleveur.

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Potiron, cela fait peu de doutes : « En février

2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'ailleurs fait venir un huisier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes

seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du sol là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

TÉMOIGNAGE D'UNE AGRICULTRICE. « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-même et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : ils ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite ! », témoigne cette exploitante basée à Saffré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la

température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffrir de troubles du sommeil. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

TÉMOIGNAGE D'UNE RIVERAINE.

« J'ai cru que j'allais en mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éolien des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lieu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Potiron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suis diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empêché d'aller travailler ! », souligne cette ancienne aide-soignante d'un hôpital psychiatrique pour adultes. « Et qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant. Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier ! », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptômes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pan-

crés s'est complètement atrophié et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement ! »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est pas la peine... ».

Quoi qu'il en soit, et comme toutes les personnes interrogées, exploitants agricoles compris, elle assure : « Je ne suis en aucun cas opposée à l'éolien en général. Mais je pense qu'il faut absolument que des études de sols approfondies soient faites avant tout nouveau projet, pour éviter de reproduire la situation que l'on vit ici ».

C.R.

YVES DANIEL. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement bien ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émises par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émises par les éoliennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vèlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pour-

raient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

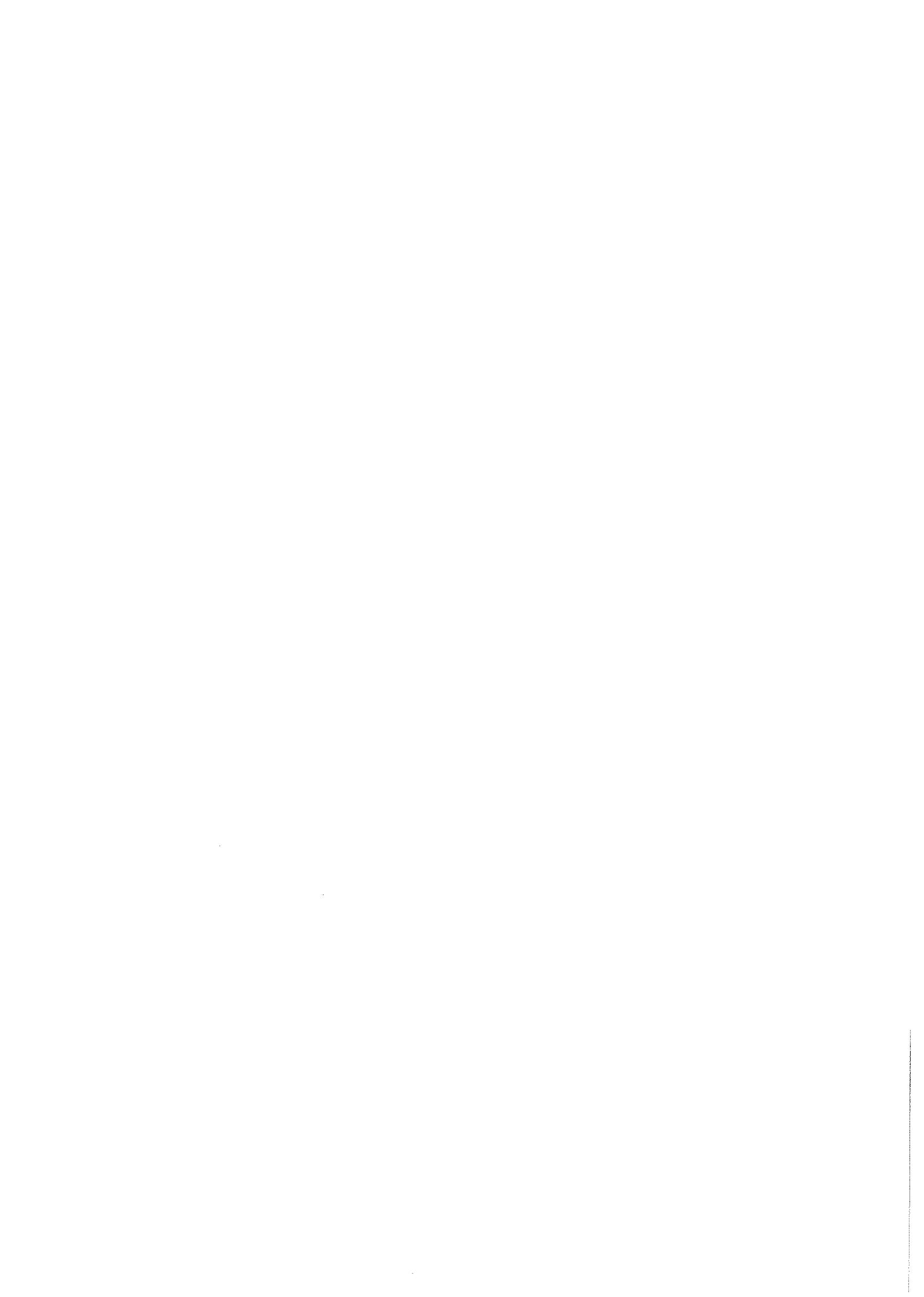
Contacté en ce mois de février 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gêne l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éolien. »

Gwendal le Priellec

Note de la rédaction

Pour ce dossier, *L'Éclairer* a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éolien, ainsi que la présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theveniau.

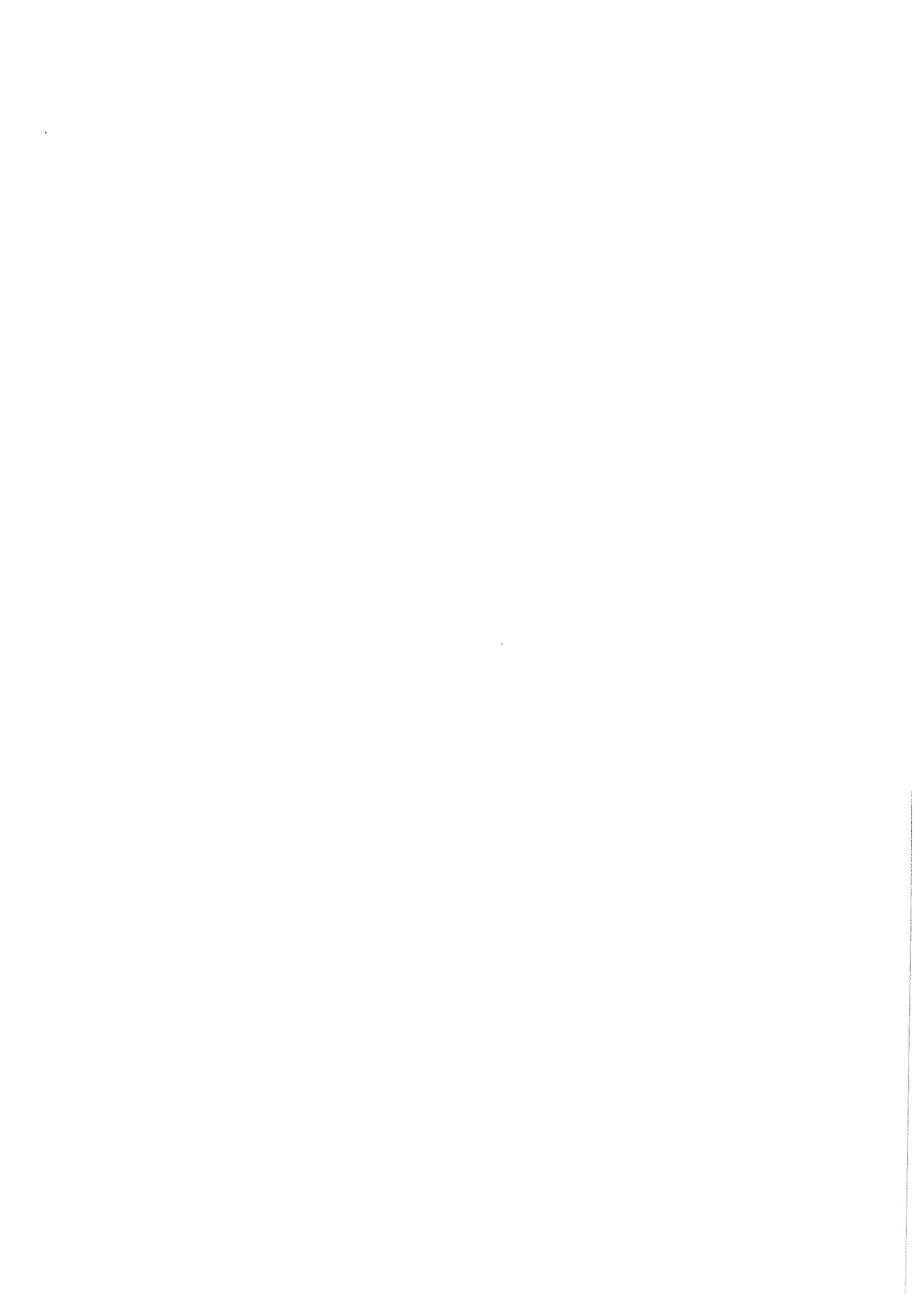
Malgré nos messages, ceux-ci n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.



Sujet : [INTERNET] parc éolien des Groies de Parançaÿ
De : Jean Pierre KOLLHOFF <jpgkollhoff@gmail.com>
Date : 01/02/2020 09:32
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Halte aux mensonges. Les éoliennes n'enrichissent que les développeurs et nous appauvrissent . 'est une fausse énergie.

J P KOLLHOFF
N°9 Lieu dit Vron
86510 BRUX



Sujet : [INTERNET] projet de parc éolien des Groies de Parançaÿ sur la commune de Bernay St Martin (17)

De : Philippe <philipperater@hotmail.com>

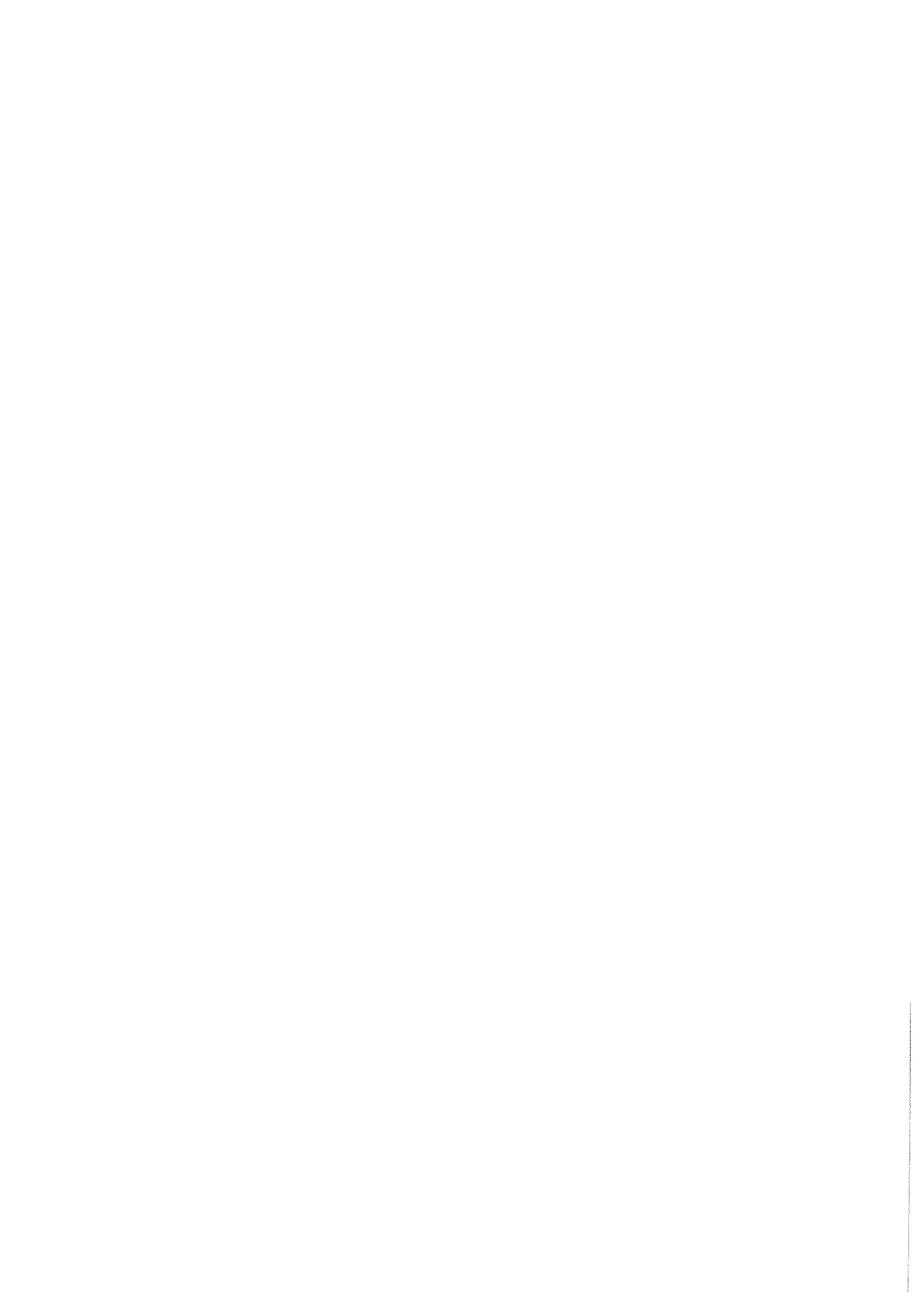
Date : 01/02/2020 17:29

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis radicalement contre ce nouveau projet qui va apporter des nuisances sonores dans un environnement dominé par le calme et le silence. Ces éoliennes sont trop proches des habitations et il existe un risque important pour la santé humaine non pris en compte et trop souvent minimisé par des promoteurs qui se fichent de la qualité de vie des premiers concernés. Nous sommes déjà cernés dans cette zone de Charente-Maritime par des dizaines d'engins bruyants qui défigurent le paysage et un patrimoine que nous sommes censés embellir ou tout au moins conserver pour les générations futures. La démocratie aurait dû imposer un référendum pour le changement radical imposé à notre mode de vie et à notre environnement avec cette multiplication d'éoliennes. Je suis en faveur du développement des énergies renouvelables mais pas n'importe comment comme c'est le cas aujourd'hui.

Cordialement. Philippe Rater
Ligueuil (commune de Courant)



Sujet : [INTERNET] Enquête publique "FERME EOLIENNE DES GROIES DE PARANCAIS"

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 02/02/2020 18:26

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Marcel Puygrenier
4 lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Antoinette GARCIA

Madame Marie

Commissaire

Enquêteur

Mairie, 46 Grand Rue
17300 Bernay Saint

Martin

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien de la société VOLKSWIND pour les raisons suivantes:

- lors de l'enquête publique "Parc éolien du Bel Essart" sur les communes de Raix, Villefagnan et la Faye (16), le commissaire enquêteur a noté, (voir capture d'écran ci-dessous):

Ainsi, 131 personnes se sont manifestées et 688 personnes ont signé la pétition. Si le porteur de projet mentionne que le nombre de contributeurs est faible par rapport à la population, la proportion des avis défavorables exprimés est significative (87%). On ne peut les minimiser au seul prétexte que le nombre de contributeurs est faible par rapport au nombre d'habitants de la zone de 6 kilomètres. En effet, la dimension humaine de ce type de projet est particulièrement importante car la vie quotidienne des personnes directement exposées est impactée.

Enquête relative à la demande d'autorisation environnementale unique en vue de construire et d'exploiter un parc éolien à Raix, La Faye et Villefagnan.

page 31

De quel droit, des sociétés privées, peuvent impacter, notamment porter atteinte à la santé des populations environnantes?

- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps (16), celui-ci a été installé en 2011 et depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes dues à la présence de ces machines.

- la réalisation de lignes électriques nouvelles et l'installation d'éoliennes peuvent poser des problèmes aux élevages à proximité.

- les éoliennes détruisent les paysages

- la région de Surgères est saturée d'éoliennes

- cette région attractive, grâce à son cadre de vie, va devenir une immense usine d'éoliennes à ciel ouvert, faisant fuir les habitants, en cause des éoliennes de tous les côtés.

- leur présence à proximité des habitations entraîne une diminution de leur valeur.

- elles portent atteintes aux monuments historiques.

- elles détruisent les milieux naturels, la faune et la flore. Les chauves souris et les rapaces sont menacés d'extinction et les éoliennes y participent.

- les loyers versés aux agriculteurs, 3 500 € par mégawatt (voir enquête publique de Pleuville en Charente) permettent d'acheter la signature des propriétaires, ce qui est moralement inacceptable.

- leur démantèlement n'est pas suffisamment provisionné.

- on ne connaît pas la date de celui-ci.

- leur production est intermittente ce qui entraîne la mise en service de centrales électriques

thémiques pour produire de l'électricité quand il n'y a pas de vent.

- les recettes fiscales reversées aux collectivités ne compensent pas les nuisances de ce genre de centrales électriques.

- cette politique entraîne une hausse du coût de l'énergie, ce qui est anti-social.

En conséquence, je vous demande, Madame le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Veillez agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marcel Puygrenier

Sujet : [INTERNET] à l'intention de Madame la Commissaire-Enquêteur

De : Danielle INGRAND <daingrand7@gmail.com>

Date : 04/02/2020 10:12

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mme Marie-Antoinette Garcia

Je vous écris pour soutenir le projet de la ferme éolienne des Groies de Parançaÿ sur la commune Bernay Saint Martin.

L'énergie éolienne est une énergie propre, une utilisation des forces de la nature, sans risque comme les centrales nucléaires et leurs déchets, Elle permet également de réduire l'approvisionnement et l'épuisement des ressources fossiles.

La ferme éolienne des Groies de Parançaÿ permettra des emplois locaux et des retombées économiques sur le secteur.

Bien cordialement

Danielle Ingrand
5A route de la Chauverie
79260 ROMANS

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Ferme éolienne des Groies de Parança Bernay-Saint-Martin

De : monate vincent <vmonate@yahoo.fr>

Date : 05/02/2020 11:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour madame la commissaire d'enquête,

Je soussigné MONATE Vincent résident au 59 rue Gambetta à SURGERES 17700, souhaite par la présente soutenir le projet de deux éoliennes sur la commune de BERNAY ST MARTIN, pour les raisons suivantes.

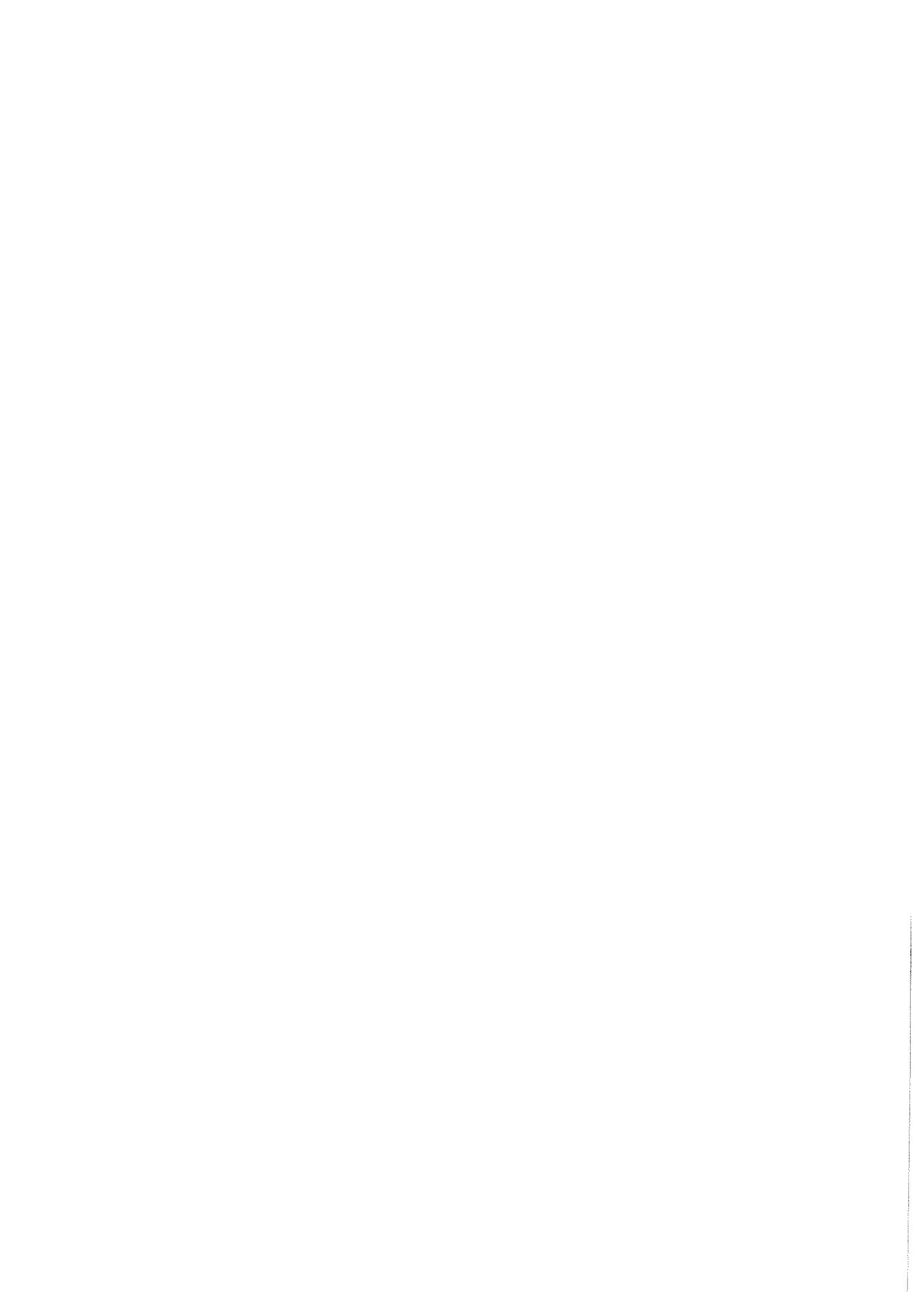
C'est un projet de deux éoliennes qui vient en complément d'un parc éolien de Breuil-la-Réorte, Puyrolland et Bernay-Saint-Martin, afin de réduire le mitage éolien.

- Elles sont à 680m des habitations (la loi impose 500m) et éloignées des zones de protections environnementales sensibles et des monuments historiques.
- Valorisation d'une zone favorable à l'implantation éolienne.
- 9 000 personnes alimentées en électricité (chauffage inclus) sans émission polluante, production annuelle de 22 millions de kwh.
- 90 000€ par an de retombées fiscales pour le bloc communal (commune + cdc).
- 6 600 tonnes de CO2 évitées chaque année, équivalent de 30 000 aller-retours Lille-Marseille en voitures.
- Soutien du mixte énergétique entre différentes sources de production verte (photovoltaïque, éolien, barrage)

Je vous remercie madame la commissaire d'enquête de bien vouloir considérer mon soutien et vous adresse mes sincères salutations.

Monate vincent.

Envoyé de mon iPad



Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne des Groies de Parançaÿ Bernay-Saint-Martin
De : Christophe PACAUD <pacaud.christophe@wanadoo.fr>
Date : 05/02/2020 12:08
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame la commissaire enquêteur,

je souhaite apporter mon soutien au projet du parc éolien des Groies de Parançaÿ.

Agriculteur et ancien maire de la commune de Breuil-la-Réorte, je suis favorable au développement des énergies vertes.

Ayant construit plusieurs bâtiments photovoltaïques, je crois au mixte énergétique pour le développement de notre production électrique nationale.

L'éolien permet d'utiliser une énergie naturelle qu'est le vent, et permet d'éviter la production de CO2.

Ce projet s'inscrit dans un programme de développement de l'éolien avec le parc de Breuil-la-Réorte, Puyrolland, Bernay-Saint-Martin, réduisant le mitage.

L'implantation se réalise dans une zone favorable à l'implantation d'éoliennes, loin des habitations et des zones de protections environnementales.

Il est également important de rappeler que 9 000 personnes pourront être alimentées en électricité avec une production annuelle de 22 millions de kwh et d'éviter la production de 6 600 tonnes de CO2.

Les retombées fiscales pour le bloc communale sont également à prendre en considération (90 000€).

Pour toutes ces raisons, je suis favorable au projet.

Christophe PACAUD

470, rue du Grand Quartier

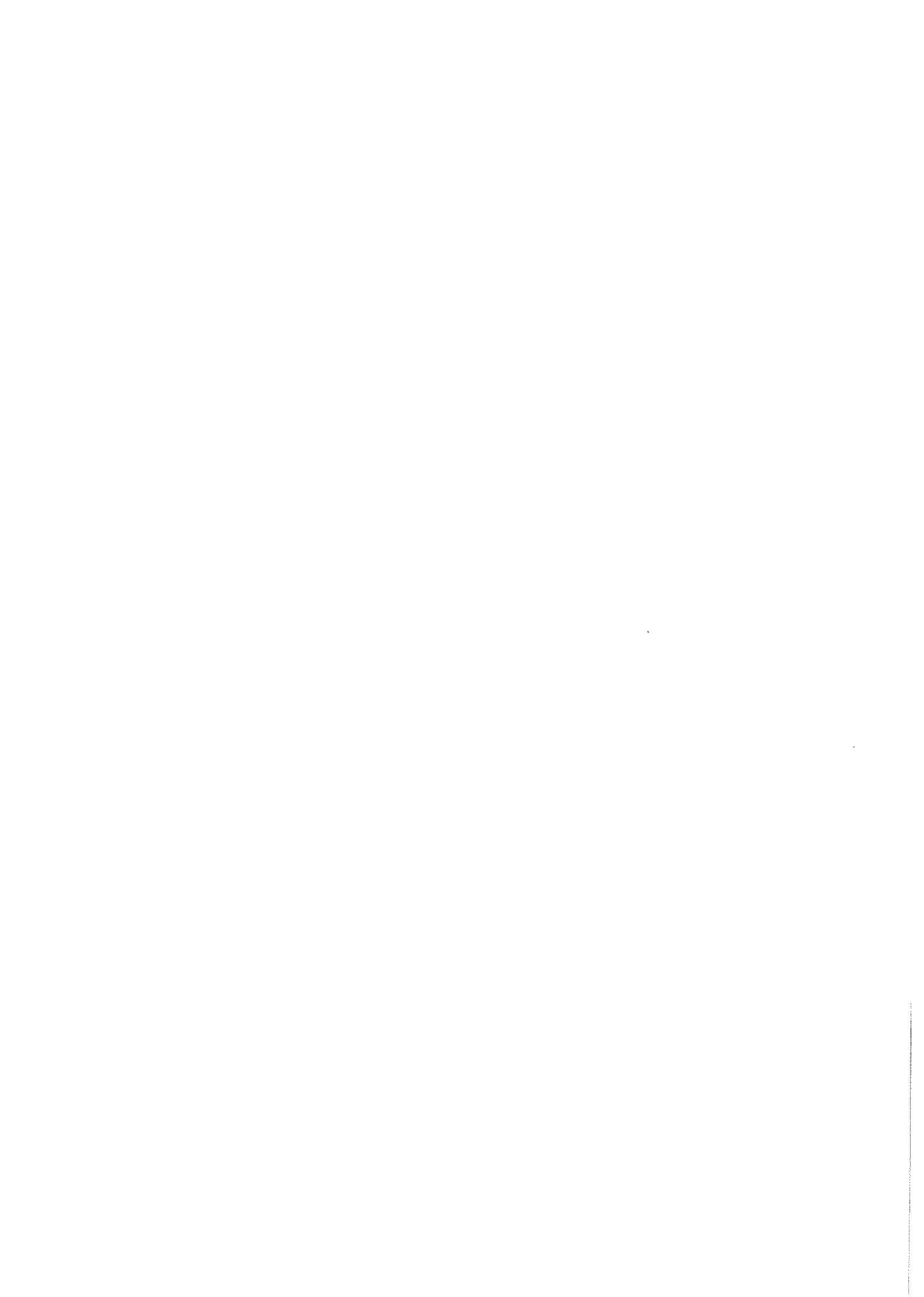
Le Grand Breuil

17 700 BREUIL-LA-REORTE

— Pièces jointes : —

pacaud_christophe.vcf

177 octets



Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne des Groies de Parançaÿ Bernay-Saint-Martin

De : "Thomas Durand" <thomas.durand@coopta.fr>

Date : 05/02/2020 12:35

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame le commissaire enquêteur ,

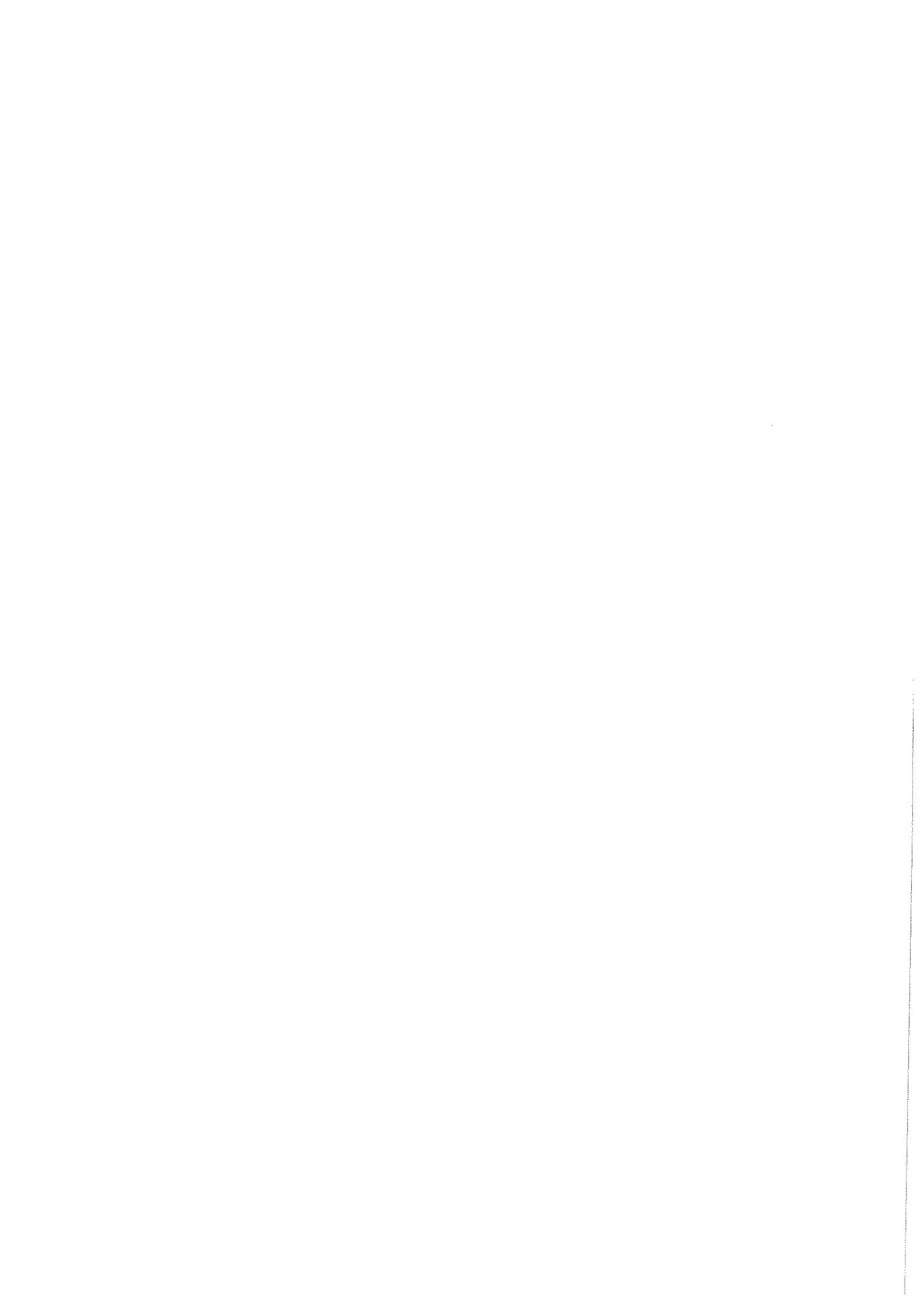
Je souhaite témoigner mon soutien au projet éolien des groies de Parançaÿ Bernay-saint martin.

Car ce projet respecte la réglementation en vigueur et dans notre société qui cherche à diminuer les émissions de co2 et l'utilisation d'énergie fossile , cela apparait indispensable.

Sans la réussite de tel projet , jamais nous pourrions fermer les usines à charbons et une partie des réacteurs nucléaires .

Merci de prendre en compte mon avis , cordialement.

DURAND Thomas , 15 rue des routes 17700 SURGERES



Sujet : [INTERNET] Soutien projet éolienne commune de Bernay-St Martin

De : Jean-Claud PACAUD <jean-claud.pacaud@wanadoo.fr>

Date : 06/02/2020 08:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame la Commissaire Enquêteur,

Madame,

Je me permets de vous adresser mon soutien au projet éolien sur la commune de Bernay-St Martin.

. C'est un projet de deux éoliennes qui vient en complément d'un parc éolien de Breuil la Réorte, Puyrolland et Bernay-St Martin, afin de réduire

le mitage éolien.

. Elles sont à 680 mètres des habitations (la loi impose 500 m) et éloignées des zones de protections environnementales sensibles et des

monuments historiques.

. Valorisation d'une zone favorable à l'implantation éolienne.

. 9000 personnes alimentées en électricité (chauffage inclus) sans émission polluante, production annuelle de 22 millions de kwh.

. 90.000 € par an de retombées fiscales pour le bloc communal (commune + CDC)

. 6600 tonnes de CO2 évitées chaque année, équivalent de 30.000 aller-retours Lille-Marseille en voitures.

. Soutien du mixte énergétique entre différentes sources de production verte (photovoltaïque, éolien, barrage...)

Je vous prie d'agréer Madame la Commissaire Enquêteur l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Claude PACAUD

120 rue du Grand Quartier

Le Grand Breuil

17700 BREUIL la REORTE

Tél : 06 89 24 19 85

Sujet : [INTERNET] Parc éolien groies parancay

De : cécile grange <merebulle@hotmail.com>

Date : 06/02/2020 13:06

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Ci-joint mon avis concernant ce parc.

L'implantation de 2 éoliennes s'inscrit dans un développement d'un projet déjà autorisé. Cela permettrait d'éviter le mitage des projets.

L'implantation en parallèle d'un axe routier important (RD939), et dans une zone dominée par des cultures céréalières très importantes sans aucun enjeu environnemental.

Ce projet permettra d'alimenter en électricité 8000 personnes, il participera au développement des énergies renouvelables.

Vous remerciant pour la prise en compte de mon avis sur ce projet.

Mme Czaplicki

Envoyé de mon iPhone

